

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Décision du 5 mars 2018 portant prorogation du comité technique spécial de service du Centre national de recherches météorologiques

NOR : TRED1806846S

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu la décision du 2 septembre 2015 portant création de comités techniques spéciaux de service et de groupe de services au sein de l'établissement public Météo-France ;

Vu le document d'organisation générale de Météo-France en date du 1^{er} janvier 2018,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 11 du décret du 15 février 2011 susvisé et faisant suite à la réorganisation au 1^{er} janvier 2018 du CNRM (Centre national de recherches météorologiques) en créant en lieu et place la direction de la recherche, le comité technique placé auprès du directeur du CNRM prévu dans le cadre de la décision du 2 septembre 2015 susvisée est prorogé et demeure compétent jusqu'au renouvellement général prévu en décembre 2018.

Le mandat des membres de ces instances est maintenu pour la même période.

Ce comité devient comité technique spécial de service de la direction de la recherche.

Article 2

Le comité est présidé par M. Marc PONTAUD, directeur de la recherche de Météo-France.

Article 3

Le membre du comité ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines est M. Jean-Luc SPORTOUCH, responsable du département support administratif et technique de la direction de la recherche.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 5 mars 2018.

Pour le président-directeur général
de Météo-France et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
P. Roux